

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL SUR LOIRE**

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trois avril

Nombre Membres

En exercice : **23**Présents :**12 Titulaires****2 Suppléants**Pouvoirs :**1**Votants :**15 Pour****0 Contre****0 Abstention**

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, Paul THIOLLIÈRE (Suppléant), Gérard LINOSSIER (suppléant), Jean-Luc BORIE, Michel CHAPUIS, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absent : Daniel FAVIER, Joël DESSALCES, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Didier DANTONY, Philippe JOUJON.

Date de la convocation :
27 mars 2025

Délibération n°
2025.04.09

TABLEAU DES EMPLOIS – BESOINS EN EFFECTIFS 2025

Le Président propose au Comité Syndical de mettre à jour le tableau du personnel à venir pour l'exercice 2025 selon l'activité du Syndicat.

Les emplois actuellement pourvus sont :

- 10 titulaires :
 - > 1 Ingénieur
 - > 1 Technicien Territorial Principal
 - > 2 Adjointes Techniques Principaux
 - > 3 Adjointes Techniques Territoriaux
 - > 1 Agent de Maîtrise
 - > 1 Rédacteur Territorial
 - > 1 Adjoint Administratif Principal
- 4 contractuels sur des emplois permanents (2 x 35H00, 24H30 et 28H00)
- 4 CDD pour accroissement d'activité
- 1 convention de mise à disposition d'un ingénieur pour 7H

Le Président évoque également le besoin de recruter, hors remplacement pour maladie, 7 saisonniers et 5 contractuels pour raison d'accroissement d'activité selon les

besoins de service. Il peut également être judicieux de recruter 2 personnes supplémentaires en contrat type emploi aidé.

Pour rappel, le SYMPTTOM peut faire appel à l'intérim pour des remplacements ponctuels.

Le Président propose également la création d'un poste d'ingénieur territorial principal.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le tableau du personnel comme précisé ci-dessus par le Président.
- **DECIDE** de la création de 2 postes d'emploi aidé complémentaires en fonction des besoins du Syndicat, de 5 accroissements temporaires d'activités et de 7 accroissements saisonniers hors remplacement pour maladie, dans les conditions précisées dans le tableau ci-dessous :

	ACCR. TEMP. D'ACTIVITE	ACCR. SAISON. D'ACTIVITE	EMPLOIS AIDES (PEC)
NOMBRE DE POSTE(S)	5	7	2
GRADE	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE
ECHELON	1	1	1
MISSION	AGENT DE DECHETTERIE	AGENT DE DECHETTERIE	AGENT DE DECHETTERIE
DUREE HEBDO MAX.	35H00	35H00	30H00
A COMPTER DU .. / .. /	03/04/2024	03/04/2024	03/04/2024
DUREE MAXIMALE	12 mois sur une période de 18 mois	6 mois sur une période de 12 mois	12 mois consécutifs
REMUNERATION	Indice en vigueur + suppléments et indemnités les cas échéants	Indice en vigueur + suppléments et indemnités les cas échéants	% SMIC correspondant à l'indice en vigueur + suppléments et indemnités les cas échéants
<i>Les dépenses correspondantes seront inscrites au Chapitre 12 (Art. 64131, 64138, ...) du Budget Primitif 2025</i>			

- **DECIDE** de la création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet.
- **CHARGE** le Président des recrutements.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

Jean-Paul LYONNET

